

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance en date du 12 avril 2024, a édicté le règlement temporaire d'urgence en matière de circulation suivant à l'occasion des travaux pour les besoins de la maison numéro 45, rue de la Forêt à Bereldange :

Stationnement interdit

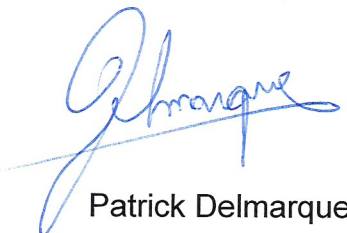
Le stationnement est interdit du mercredi 24 avril 2024 de 08.00 heures jusqu'au lundi 29 avril 2024 à 18.00 heures, dans la rue de la Forêt, du côté impair, sur le tronçon longeant la maison numéro 45, sur 6 emplacements, excepté pour les véhicules en relation avec les travaux (pose d'une benne).

Accès interdit aux piétons (Signal C, 3g)

Du mercredi 24 avril 2024 de 08.00 heures jusqu'au lundi 29 avril 2024 à 18.00 heures, suivant les besoins des travaux, l'accès du tronçon du trottoir de la rue de la Forêt est interdit sur le tronçon longeant la maison numéro 45, du côté impair, sur le tronçon du chantier.

Walferdange, le 17 avril 2024.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber

